

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour toute commande à compter du 01/01/2025

Les présentes conditions générales s'appliquent aux ventes conclues entre la société THIRARD SAS au capital de 182 939 € euros, immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro : 615 780 095 00019, Numéro de TVA intracommunautaire : FR 32 615780095, dont le siège social est situé 45 rue Jean Jaurès – C.S. 60004, 80390 Fressenneville Cedex, France ci-après « Thirard » et tout acheteur professionnel désirant acquérir les produits.

Elles s'appliquent dans leur intégralité à toutes nos ventes et prestations nonobstant toute stipulation, conditions ou documents commerciaux contraires de quelque nature qu'ils soient et notamment les conditions générales d'achat de l'acheteur.

Sauf accord préalable, exprès et écrit, le fait de passer commande ou de prendre livraison emporte de plein droit l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente et renoncation à l'application de tout document ou convention antérieure, de toute autre clause et condition de quelque nature qu'ils soient et notamment de ses conditions générales d'achats.

L'acceptation des présentes conditions générales de vente sans réserve ni exception constitue donc de notre part une condition essentielle et déterminante de notre acceptation et de l'exécution des commandes de l'acheteur.

2 - Commandes

2.1.1 Transmission de commandes et souscription optionnelle de la commande dématérialisée

2.1.2 Commandes de produits catalogue stockés

Les commandes doivent être confirmées par écrit au moyen d'un bon de commande. Elles nous sont

transmises par mail, portail, fax, ou EDI.

L'acheteur bénéficiant d'un compte client professionnel, peut choisir de souscrire à notre module de commande accessible via le site www.thirard.fr pour une livraison en France métropolitaine, en lieu et place des modalités de commande prévues ci-dessus à l'alinéa 1. La souscription de cette option permet de bénéficier d'un certain nombre de fonctionnalités et de modalités particulières, à savoir :

- l'accès aux stocks Thirard en direct,
- la possibilité de commander les produits à l'unité,
- l'application d'un franco de 75 euros HT.

La souscription de cette option par l'acheteur devra être formalisée dans la convention récapitulative conclue conformément à l'article L.441-3 du Code de commerce pour les relations qui y sont soumises, et en tout état de cause avant toute commande sur le module.

2.1.3 Commandes de produits non-stockés

Les achats de produits qui ne sont pas en stock sont gérés par « la Fabrique » un service dédié, interne à Thirard.

2.1.3.1 Commandes de produits catalogue non-stockés (mais dont les composants sont disponibles)

Les commandes de produits catalogue qui ne sont pas stockés (mais dont les composants sont disponibles) doivent être confirmées par écrit par l'acheteur au moyen d'un bon de commande et nous sont transmises par mail, portail, ou EDI.

A réception de la commande, « La Fabrique » confirmera un délai de livraison selon la capacité de production et le planning de fabrication via un accusé de réception de commande. Cet accusé de réception de commande fait office de validation.

Le délai de livraison précisé par écrit par la Fabrique de Thirard ne vaudra que pour cette commande spécifique. La transmission par l'acheteur de sa commande vaudra acceptation sans réserve du délai de livraison précisé par écrit par la Fabrique de Thirard.

2.1.3.2 Commandes de produits sur fabrication « à façon »

Les commandes de produits « à façon » devront faire l'objet d'un contrat conclu entre l'acheteur et Thirard, après ouverture d'un projet industriel auprès de la Fabrique de Thirard (lafabrique@thirard.fr).

2.1.3.3 Commandes de produits hors catalogue

Les commandes de produits « à façon » devront faire l'objet d'un contrat conclu entre l'acheteur et Thirard, après ouverture d'un projet industriel auprès de la Fabrique de Thirard (lafabrique@thirard.fr).

2.2 Acceptation des commandes

Les commandes ne deviennent définitives qu'après notre acceptation expresse et par écrit, matérialisée par un accusé de réception ou par l'émission d'un bon de préparation. Les données enregistrées dans notre système informatique constituent la preuve de la transaction.

Nous nous réservons le droit de refuser une ou des commandes :

- En cas de doute sur la solvabilité de l'acheteur ou d'ouverture d'une procédure collective à son encontre,
- En cas de demande anormale de l'acheteur, plus particulièrement si, en l'absence de prévisionnel de commande, les commandes sont supérieures de 20% par rapport aux commandes passées par l'acheteur le même mois de l'année précédente.

Nous ne pourrions, dans ces cas, être tenus au taux de service figurant éventuellement dans toute convention passée avec l'acheteur, lequel ne pourra appliquer aucune pénalité.

Nous pouvons subordonner l'acceptation d'une commande à une quantité minima ou à un paiement anticipé.

2.3 Vérification de la commande

L'acheteur devra vérifier les spécificités, quantités et dimensions des produits qu'il commande ainsi que leur désignation et référence précises. En cas de litige, seules les données figurant sur l'acceptation de la commande feront foi entre les parties.

2.4 Annulation, modification

Toute annulation, partielle ou totale, ou modification de commande est subordonnée à notre acceptation préalable, exprès et écrite. A défaut, le règlement de la commande est dû.

Les demandes d'annulation ou de modification ne pourront être faites que par écrit (courrier, fax ou e-mail), à l'exclusion de tout autre moyen.

Aucune annulation qu'elle soit totale ou partielle non prévues aux présentes conditions générales, ou demande de modification de commande de ne sera admise.

Les dispositions relatives au refus ou retour de marchandises sont régies par les dispositions de l'article 6.6 des présentes.

2.5 Amélioration produits

L'acheteur nous reconnaît le droit d'apporter à nos produits ainsi qu'à nos prestations toutes modifications que nous jugerions opportunes, ou qui seraient justifiées par les nécessités de la production, sans obligation d'appliquer ces modifications aux produits livrés ou commandés.

2.6 Solvabilité

Lorsque l'acheteur ne peut justifier d'un crédit suffisant ou que son crédit se détériore, en cas de procédures collectives ou similaires comme en cas d'incident de paiement, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement anticipé

total ou partiel notamment par virement bancaire au moment de la commande, avant sortie d'usine, ou après une livraison partielle. A défaut, nous nous réservons le droit d'annuler tout ou partie des commandes en cours sans que l'acheteur ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

Plus particulièrement, nous pouvons refuser toute commande d'un acheteur dont l'encours représente plus de X fois le chiffre d'affaires mensuel moyen entre les parties.

3 Normes

Nos produits sont conformes aux normes européennes en vigueur. Sauf exigences particulières mentionnées expressément lors des commandes, les tolérances en usage dans la profession s'appliquent à nos produits et prestations.

Notre catalogue, qui seul fait foi, décrit plus précisément les spécificités, caractéristiques techniques de fabrication et d'utilisation de nos produits.

Nous pourrions apporter des modifications ou améliorations aux informations telles que poids, conditionnement, figurant sur les catalogues et autres documents, lesquels ont valeur indicative, et supprimer des références notamment pour arrêter de fabrication, ou remplacer des références le cas échéant.

L'acheteur reconnaît que le fabricant/fournisseur des produits peut arrêter certaines références/modèles ou certaines prestations pour des raisons légitimes.

Nous nous engageons à en informer l'acheteur dans un délai raisonnable. L'acheteur ne pourra engager notre responsabilité à ce titre.

L'acheteur s'engage à nous faire connaître dans les plus brefs délais les problèmes de toute nature (incidents, accidents, réclamations...) à raison de la mise en œuvre ou de l'utilisation des produits.

4 Tarifs

Les produits sont fournis aux tarifs et conditions en vigueur au jour de la commande. Les frais d'emballage et de livraison entrepôt ou magasin sont facturés en sus selon le tarif joint. Les prix des produits s'entendent hors taxes, hors frais d'emballage et de transfert.

Une remise de 17 % minimum sur le prix public est consentie aux acheteurs professionnels.

Les prix unitaires H.T. incluent les éco-contributions, selon les barèmes fixés par les éco-organismes agréés dont Thirard est adhérente :

- Valobat, IDU REP PMCB : FR021614_04VOUG ;
- Citeo, IDU REP emballages : FR021614_01BBLT ;
- Screelec, IDU REP piles et accumulateurs : FR021614_06ZX2R ;

La part des coûts unitaires supportés par Thirard pour la gestion des déchets tel que facturée par les éco-organismes auxquels Thirard adhère est intégralement répercutée à l'acheteur sans possibilité de réfaction.

Les tarifs des produits sur fabrication « à façon » et de l'étude de projet industriel y afférente feront l'objet de devis, sur demande de l'acheteur.

Pour les commandes de cylindres sur fabrication spéciale à l'unité (sur numéro imposé) des frais de dossier de 20 euros HT seront ajoutés au prix tarif.

Les tarifs des produits catalogue (stockés ou non-stockés) peuvent être communiqués par tout moyen (circulaire, catalogue, publicité, courrier, mail...).

En vertu de l'article 1117 du Code Civil, les prix ne sont valables que pour la durée précisée dans l'offre commerciale, ou les conditions particulières éventuellement conclues avec l'acheteur.

À défaut de délai spécifié par nos soins, le « délai fixé » au sens de cet

article sera un délai d'un mois. Au-delà de ce délai, le prix pourra faire l'objet d'une réactualisation.

Si, à l'issue de la négociation commerciale, il est convenu un accord sur les prix de nos produits pour une durée ferme, celui-ci pourra être renégocié en cas d'évolution significative du coût des matières premières, composants ou transport. Dans un tel cas, les parties négocieront de bonne foi la fixation des nouveaux prix.

5 Conditions de paiement

Les factures sont payables par virement, chèque ou espèces (dans ce dernier cas dans la limite des plafonds autorisés par la Loi) à notre siège social quels que soient le lieu et le mode de livraison. Elles sont payables sauf convention contraire à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Un escompte de 0.45 % sera accordé en cas de paiement dans les dix jours de l'envoi de la facture. Aucune compensation n'est autorisée même entre créances certaines, liquides et exigibles, sauf accord écrit, préalable et exprès de notre part.

Dans le cas de produits spécifiques ou de commande exceptionnelle, nous pourrions demander un acompte de 30% minimum payable à la commande.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire dès le lendemain de l'échéance fixée, le paiement de pénalités de retard dont le montant sera déterminé par l'application du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage sur les sommes restant dues par l'acheteur, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Le taux applicable est déterminé selon les modalités de l'article L 441-10 II du Code de commerce.

Pour chaque facture totalement ou partiellement impayée, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera également appliquée de plein

droit pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous pourrions demander une indemnisation complémentaire à l'acheteur sur justification.

Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigible, de plein droit et sans mise en demeure préalable, le paiement de toutes les autres factures, même si elles font l'objet de traites en circulation ainsi que celui de toutes les commandes même en cours d'exécution. Nous pourrions également exiger le paiement immédiat de toute nouvelle commande.

En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées et acceptées sous huitaine de leur expédition. A défaut, nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours en cas de non-acceptation des traites ou en cas de défaut de règlement à l'échéance.

Dans ce cas, toute somme versée nous restera acquise au besoin à titre de dommages et intérêts complémentaires.

Un litige ou une difficulté admise par nous sur une partie des produits ou des prestations ayant fait l'objet d'une facture n'autorise pas l'acheteur à bloquer l'intégralité du prix de cette facture, ni des factures relatives à d'autres commandes. L'acheteur s'oblige au contraire à régler les sommes dues à leur échéance sous déduction, le cas échéant, après notre accord écrit, préalable et exprès du montant facturé en litige.

Il est interdit de déduire d'office du montant de la facture établie par Thirard des pénalités, rabais ou indemnités correspondant à un manquement allégué à un engagement contractuel ou dont le montant est contesté.

Tout débit d'office constituera un impayé et donnera lieu à l'application des dispositions des

présentes conditions générales régissant les retards de paiement.

6 Délais et conditions de livraison

6.1 Délais

6.1.1 Dispositions générales

Les délais de livraison convenus, qu'il s'agisse de ceux figurant sur nos documents ou qu'il s'agisse de ceux précisés dans les documents de l'acheteur, s'ils ont fait l'objet d'une acceptation expresse de notre part, s'entendent toujours pour des produits mis à disposition de l'acheteur dans nos magasins, usines ou entrepôts quelles que soient les modalités de transport.

La livraison est supposée effectuée soit par enlèvement direct de l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition adressée à l'acheteur, soit par remise des produits à un expéditeur ou à un transporteur. Les délais d'enlèvement par l'acheteur ou d'expédition s'ajoutent donc à nos délais de livraison.

Nous nous efforçons de respecter les délais de livraison de nos produits et d'exécution de nos prestations.

En cas de retard, nous en informons l'acheteur immédiatement et lui proposons une nouvelle date de livraison.

Thirard et l'acheteur ne pourront être tenus responsables de l'absence ou d'un retard dans l'exécution de tout ou partie du contrat conclu dû à un événement de force majeure ou d'imprévision, si celui-ci remplit les conditions légales pour qualifier la force majeure ou l'imprévision en droit français, et ce, quel que soit le préjudice subi (cf. 6.3 Imprévision et 6.4 Force Majeure).

6.1.2 Délai de livraison des produits catalogue stockés

Le délai de livraison des produits Catalogue stockés est de 1 jour ouvré (du lundi au vendredi inclus à l'exception des jours fériés) après l'émission de l'accusé de réception

de commande ou du bon de préparation par Thirard.

L'acheteur pourra annuler sa commande si le retard dépasse de plus d'un mois la date de livraison indiquée sur l'accusé de réception ou le bon de préparation de Thirard.

6.1.3 Délai de livraison relatifs aux produits gérés par « La Fabrique »

6.1.3.1 Délai de livraison des produits catalogue non-stockés (mais dont les composants sont disponibles)

Le délai de livraison des produits catalogue qui ne sont pas stockés (mais dont les composants sont disponibles) est de 7 jours ouvrés (du lundi au vendredi inclus à l'exception des jours fériés), confirmé par écrit par la Fabrique de Thirard via un accusé de réception de commande (cf. ci-dessus article 2.1.3.1).

Le point de départ du délai de livraison sera la date d'émission par Thirard de l'accusé de réception de commande ou du bon de préparation.

6.1.3.2 Délai de livraison relatifs aux produits sur fabrication « à façon »

Le délai de livraison des produits qui ne sont pas au catalogue et dont les composants ne sont pas disponibles (fabrications spéciales, ou à façon, nécessitant l'ouverture d'un projet industriel (cf. ci-dessus article 2.1.3.2) est de 1 mois et sera confirmé lors de l'envoi de l'accusé réception de commande.

Le point de départ de ce délai sera la date d'émission par Thirard de l'accusé de réception de commande ou du bon de préparation.

6.2 Conditions de livraison

Sauf stipulation expresse contraire, nos ventes et prestations sont conclues départ usine ou prises en nos usines et nos produits voyagent toujours aux frais, risques et périls de l'acheteur ou de son donneur d'ordres quel que soit le moyen de transport choisi, nonobstant

les dispositions des présentes conditions générales de vente relatives à la réserve de propriété et le mode de paiement du prix du transport.

La responsabilité concernant les produits ou les prestations est donc automatiquement transférée à l'acheteur dès la sortie des produits de nos magasins, usines ou entrepôts, avant chargement.

A défaut de demande expresse de l'acheteur, la livraison est réalisée par le moyen de transport de notre choix. Les opérations de manutention, les assurances, formalités douanières ou autres sont à la charge de l'acheteur. Nous n'agissons que pour le compte de l'acheteur et qu'à ses frais et risques.

Les frais de port, d'emballage et de manutention figurent sur la facture. Les frais occasionnés par les expéditions expresses demandées par l'acheteur restent aussi à sa charge, le coût de ce transport express étant facturé en sus.

6.3 Imprévision

Il est convenu que, en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat rendant l'exécution excessivement onéreuse pour une partie, les parties renégocieront de bonne foi la modification du contrat. Il est convenu, sans que cette liste soit limitative, que sont notamment visés les événements suivants : variation du cours des matières premières, modification des droits de douane, modification du cours des changes, évolution des législations. En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties pourront convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu'elles détermineront, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation.

A défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge pourra, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe, conformément à l'article 1195

du Code civil. Nous n'acceptons pas par avance le risque de tels changements de circonstances. Aucune stipulation de prix ferme ou autre mention ne saurait être interprétée comme une telle acceptation de ce risque.

6.4 Force Majeure

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure. Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle d'une partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation.

Sans que cette liste soit limitative, il est expressément convenu que sont notamment considérés comme des cas de force majeure les événements suivants :

- survenance d'un cataclysme naturel,
- tremblement de terre, tempête, incendie, inondation etc.,
- conflit armé, guerre, attentats,
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez THIRARD ou l'acheteur,
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc.,
- pandémie
- injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo, etc),
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion,
- carence de fournisseur
- interruptions des moyens de communication ou de télécommunication, et tout

incident affectant nos systèmes informatiques

- interruption ou retard des moyens de transport empêchant la circulation, l'exportation et/ou l'approvisionnement en matières premières, et produits finis ou semi-finis

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

En cas de force majeure, la partie constatant l'évènement devra informer sans délai l'autre partie de l'impossibilité d'exécuter l'une ou l'autre de ses obligations et en justifier auprès de celle-ci par lettre recommandée avec avis de réception ou e-mail à l'adresse (commercial@thirard.fr), en cas de notification de la part de l'acheteur, ou à l'adresse indiquée par l'acheteur au moment de sa commande.

Le cas de force majeure suspend automatiquement, 48 heures après notification, les obligations nées du contrat pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à soixante (60) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résolution de plein droit du contrat par nos soins ou par l'acheteur quarante-huit (48) heures après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

6.5 Réception – Réclamation

Lors de la réception de nos expéditions, il appartient à l'acheteur de vérifier qu'il ne manque pas de colis ou produits et qu'il n'y a pas de détérioration de produits. Dans le cas contraire, l'acheteur ou le réceptionnaire doit notifier par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours (hors jours fériés) qui suivent la réception, toutes réserves ou réclamations motivées au

transporteur, sous peine d'exclusion de garantie en cas de détérioration ou de manque. Un double de cette réclamation devra nous être adressé dans le même délai. Nous nous efforcerons de vous aider dans le règlement de tout litige avec le transporteur.

Dans le cas où la vente serait conclue livraison franco, l'acheteur sera tenu de payer les produits mentionnés sur le bon de livraison s'il n'a pas fait les réserves nécessaires auprès de nous et du transporteur dans les délais et conditions définies au présent article, y compris en cas de non-régularisation du bon de livraison.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits et, en tout état de cause, avant montage et utilisation. A défaut de réserves dans ce délai l'acheteur sera réputé avoir reçu des produits conformes.

De même, nous nous réservons toujours la possibilité d'effectuer des livraisons partielles, ce que ne pourra refuser l'acheteur.

6.6 Refus ou retour de produits

L'acheteur ne pourra procéder au refus ou retour de produits sans notre accord écrit préalable et exprès. Un numéro de retour sera attribué et il devra figurer sur le bon de retour accompagnant les produits retournés. Les frais de retour sont toujours à la charge de l'acheteur. Nous nous réservons le droit de refuser le retour de produits lorsque l'une de ces conditions n'est pas respectée par l'acheteur.

En cas de reprise de stocks acceptée préalablement et par écrit par nous, celle-ci se fera sur la base de tarification du prix d'achat avec un abattement forfaitaire d'au moins 20 %. Les produits incomplets ou dégradés ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

7 Pénalité logistique

Les parties ne pourront convenir de l'application de pénalité logistique ou de service qu'à la condition qu'elles soient convenues d'un volume prévisionnel de livraison. Le taux de service exigé par l'acheteur ne peut être supérieur à 90% de ce volume.

Aucune pénalité ne pourra être appliquée si elle n'a pas fait l'objet d'un accord exprès, préalable et écrit entre les parties et si elle n'est pas appliquée dans les conditions de l'article L 441-17 du Code de commerce et conforme aux dispositions de cet article.

Nous disposerons d'un délai d'un mois à compter de l'avis de pénalité comportant l'ensemble des informations requises à l'alinéa 5 de l'article L 441-17-1 pour, le cas échéant, contester la réalité du grief objet de cet avis.

En cas de désaccord des parties sur l'application d'une pénalité, il appartiendra à la partie la plus diligente de saisir le Tribunal compétent, sans possibilité de déduire ladite pénalité des factures dues jusqu'à ce que le Tribunal ait statué.

Aucune pénalité ne sera exigible si des factures, également exigibles, demeurent impayées.

Aucune pénalité logistique ne pourra être infligée pour l'inexécution d'engagements contractuels survenue plus d'un an auparavant.

8 Réserve de propriété

Les produits livrés restent notre propriété sans exception ni réserve jusqu'au paiement effectif, définitif et intégral du prix en principal et accessoires, y compris le cas échéant les intérêts de retard et indemnité de recouvrement. Les paiements partiels s'imputeront sur les ventes les plus anciennes.

Toutefois, la responsabilité des produits et de leur conservation ainsi que tous les risques sont transférés à l'acheteur, conformément à l'article 6.2,

dès la sortie des produits de nos magasins, usines ou entrepôts, avant chargement. L'acheteur devra en conséquence, à partir de cette date, assurer les produits contre tous les risques auprès d'une compagnie d'assurance solvable et prévoir au contrat d'assurance que nous serons subrogés dans tous ses droits et actions vis à vis de cette compagnie d'assurance en cas de sinistre.

A notre demande, l'acheteur devra justifier sans délai auprès de nous de la souscription de cette assurance, sous peine de résolution immédiate de plein droit des commandes en cours, les sommes déjà versées restant acquises à Thirard à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts complémentaires. L'acheteur veillera à ce que l'identification de nos produits reste toujours possible.

A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un des engagements de l'acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit, huit jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet et nous pourrions reprendre sans autre formalité les produits.

Dans tous les cas, l'acheteur sera redevable de dommages et intérêts et, en tout état de cause, les sommes et acomptes versés nous resteront acquis au besoin à titre de dommages et intérêts complémentaires.

L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous les moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédures équivalentes.

L'acheteur n'est autorisé à revendre ou à utiliser les produits transformés ou non que pour notre compte et nous délègue dès à présent toute créance à naître de la revente des produits transformés ou non, jusqu'à due concurrence des

sommes nous restant dues. Il devra en avvertir expressément son client.

Nonobstant cette obligation vis à vis de son client, l'acheteur s'oblige à nous régler immédiatement le prix ou le solde du prix dû et, à défaut, de nous faire connaître sans délai les coordonnées de son client pour nous permettre de revendiquer le prix ou le solde du prix des produits revendus.

9 Responsabilité et garantie

Il appartient à l'acheteur de porter à notre connaissance les contraintes particulières qui pourraient s'appliquer à sa commande.

Notre responsabilité et notre garantie ne pourront être engagées que dans les conditions précisées dans les présentes.

Faute de respecter ses obligations, l'acheteur devra, au cas où notre responsabilité serait recherchée, nous indemniser de tous les dommages (directs et indirects, matériels ou immatériels) qui pourraient être mis à notre charge ainsi que de tous les frais que nous serions amenés à exposer à cette occasion, en ce compris les éventuels frais judiciaires, d'avocat, d'huissier ou de procédure.

Nos produits et prestations bénéficient de la garantie ci-dessous pour la durée précisée à nos catalogues ou sur les emballages d'origine. Ces documents précisent le cas échéant les durées de disponibilité de pièces détachées concernant chaque produit.

Toute garantie et toute responsabilité sont exclues pour des incidents tenant :

- à des cas de force majeure ;
- à l'usure normale du produit,
- aux mise en œuvre, montage, installation, utilisation, entretien erronés, inadaptés ou non-conformes aux prescriptions de THIRARD ou aux règles de l'art,
- au non-respect des normes et DTU applicables ;

- au non-respect par l'acheteur, l'utilisateur ou un tiers, des réglementations de sécurité et d'environnement qui leur sont applicables,

- à des conditions de stockage inappropriées ;

- à la négligence, ou au défaut de surveillance,

- à la modification ou remise en état du produit ou l'adjonction ou l'intégration de pièces ou éléments par l'acheteur, par l'utilisateur ou par un tiers, sans l'agrément écrit et préalable THIRARD,

- les détériorations, défauts, vols, intrusions, ou accidents imputables à l'acheteur, à l'utilisateur ou à un tiers, ou à une faute commise par l'acheteur en rapport avec l'exécution du contrat,

- les dommages provenant de l'utilisation par l'acheteur, de documents techniques, informations ou données émanant de l'acheteur ou imposées par lui.

La garantie sera suspendue en cas de défaut de paiement total ou partiel. La garantie n'est due qu'en cas de vice caché reconnu et prouvé.

Notre garantie se limite au remplacement de la pièce pour laquelle un vice caché a été établi à l'exclusion de tout dommages intérêts au titre d'un préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel et ainsi que de tous frais annexes tels que frais de pose et de dépose, peintures et autres travaux.

Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, l'acheteur devra nous aviser sans retard afin de nous permettre de procéder aux constatations nécessaires et le cas échéant d'apporter les remèdes utiles.

A cette fin, il devra notamment nous retourner, franco de port, la pièce ou le produit qu'il prétend défectueux.

Il incombe à l'acheteur de répercuter ces limitations de garantie à ses propres clients.

Les pièces détachées servant à la réparation d'un produit sont disponibles 10 ans après que nous ayons cessé la commercialisation dudit produit.

10 Propriété intellectuelle

Nous sommes et restons titulaires de l'ensemble des droits, matériels ou intellectuels, sur tout produit, service, document ou information nous appartenant exclusivement, protégés ou non au titre de la législation sur la propriété intellectuelle, et notamment brevets, marques, dessins ou modèles enregistrés ou non, nom commercial, secrets industriels ou commerciaux, droits d'auteur, droits des producteurs de bases de données, inventions, méthodes et savoir-faire original, bases de données, informations techniques, commerciales ou financières (ci-après les « Droits Intellectuels »).

La vente de nos produits n'autorise pas l'acheteur à faire usage de nos Droits Intellectuels. Aucune licence ou cession sur les Droits Intellectuels n'est consentie à l'acheteur, sauf convention contraire, écrite et préalable.

Les plans, montages d'usine et les outillages destinés à l'exécution des fabrications spéciales ou non restent notre propriété intellectuelle et matérielle même si une participation a été demandée à l'acheteur au moment de la passation de sa commande.

Le fait de passer commande vaut expressément et irrévocablement acceptation de ce que la présente clause prévaut sur tout autre clause, condition ou stipulation contraire contenus dans les documents de l'acheteur et notamment dans ses conditions générales d'achat.

11 Présentation à la vente

Conformément à la législation en vigueur, l'acheteur s'engage à présenter aux consommateurs ou aux clients professionnels, de façon claire et intelligible, des offres détaillées qui présentent fidèlement les caractéristiques qualitatives et quantitatives de nos produits et les informent notamment des

dimensions, poids, nature, qualités, ou encore précautions d'emploi spécifiques liées à la nature des produits. Nous nous engageons à fournir à l'acheteur les informations nécessaires sur les produits.

L'acheteur ne pourra modifier, adapter, traduire, ou faire des adjonctions ou suppressions aux informations ou médias fournis, afin de faire la promotion de nos produits, sans notre autorisation expresse, préalable et écrite. Il s'interdit de supprimer tout symbole ou mention marquant d'utilisation des Droits Intellectuels, de procéder à une utilisation des médias susceptible de porter atteinte à nos droits, à ceux de tiers, ou à toute législation.

Si l'acheteur souhaite les utiliser pour faire sa propre promotion, déconnectée de la présentation et de la promotion de nos produits, il devra obtenir notre autorisation écrite, préalable et expresse.

Lesdits médias sont susceptibles de faire l'objet d'une facturation. Si l'acheteur nous demande de les intégrer à ses propres supports, cette prestation fera l'objet d'une facturation.

En cas d'arrêt des relations commerciales pour quelque motif que ce soit, l'acheteur cessera immédiatement toute utilisation de nos Droits Intellectuels et médias, sauf aux fins d'écoulement de son stock de nos produits.

12 Avantages négociés

Les obligations réciproques auxquelles se sont engagées les parties à l'issue de la négociation commerciale font l'objet d'une convention conformément aux dispositions du Code de commerce.

Nous ne saurons être tenus de procéder au règlement de factures qui ne répondraient pas aux exigences légales (avantage ne correspondant à aucune contrepartie ou manifestement disproportionné au regard de la valeur de la contrepartie consentie, absence de contrat préalable, service inexistant, service non encore rendu, ...).

En cas de livraison par nos soins au client final consommateur, les frais de port supplémentaires vis-à-vis des consommateurs seront déduits du chiffre d'affaires ristournable ou de la base de calcul des rémunérations des services favorisant la commercialisation des produits et des autres obligations favorisant la relation commerciale entre nous et l'acheteur. Nous nous réservons le droit de suspendre l'application des réductions de prix ou de refuser les factures de services même rendus, si l'acheteur n'est pas à jour de ses règlements.

13 Langue, loi applicable et attribution de juridiction

La langue des relations avec l'acheteur, en ce compris les présentes conditions générales de vente, est le français. En cas de traduction des présentes conditions, seule la version française fera foi entre les parties.

Le droit français est seul applicable à nos relations à l'exclusion de tout autre système juridique ou convention internationale. Par exception la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 est applicable si l'acheteur étranger est ressortissant d'un état partie à cette Convention.

De convention expresse, le Tribunal de Commerce de notre siège social sera exclusivement compétent pour statuer sur toute contestation relative à l'exécution des présentes ou plus généralement découlant de la relation commerciale avec l'acheteur, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, même pour procédure d'urgence ou conservatoire, en référé ou par requête, quelles que soient les stipulations des conditions générales d'achat de l'acheteur. L'émission ou l'acceptation de traite ou de moyen de paiement n'entraîne ni novation, ni dérogation à cette attribution exclusive de compétence.

14 Emballage facturé sur commande n'atteignant pas le franco

12 - Emballage facturé sur commande n'atteignant pas le franco

Prix Euro H.T		Prix Euro H.T		Prix Euro H.T	
Pochette	1,35	Carton 20x20x20	1,74	Caisse palette	20,70
		Carton 28x28x20	2,38	Palette 1.20x0.80	24,82
		Carton 60x40x30	4,74	Palette 0.60x0.80	20,93

Clés de rechange / Port et emballage Jusqu'à 24 clés, sauf Corse		Prix Euro H.T	
		Port	8,19
		Emballage	1,36

13 - Port facturé (transporteur)

(*) : F: Prix forfaitaire - A (Arrondi) - D (Prix au détail ramené au diviseur)

Pays	Dpt	Destination	Difficulté	Poids réel	1	11	21	31	41	51	61	71	81	91	100	300	700
					10	20	30	40	50	60	70	80	90	99	299	699	1500
					F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	A/10 - D/100	A/10 - D/100	A/10 - D/100
AD				Oui	39,19	40,37	43,65	49,55	53,42	58,05	65,60	71,83	81,21	94,87	94,87	85,43	71,73
FR	1	Ain		Oui	31,35	34,29	38,16	42,55	45,60	49,38	52,96	57,37	61,66	66,66	72,78	61,10	
FR	1	Ain	Montagne	Oui	36,07	39,52	43,82	48,96	52,49	56,80	61,17	66,79	72,93	79,93	83,43	70,21	
FR	2	Aisne		Oui	16,42	18,05	20,13	22,09	23,84	25,97	28,31	30,74	33,30	35,99	38,29	32,10	
FR	3	Allier		Oui	28,15	30,85	34,29	38,16	41,06	44,50	48,62	52,60	56,80	61,66	65,16	54,82	
FR	4	Alpes-de-Haute-Provence		Oui	35,98	39,01	42,83	47,77	51,77	56,12	60,59	65,36	70,85	76,51	82,33	69,55	
FR	4	Alpes-de-Haute-Provence	Hte montagne	Oui	41,38	44,92	49,22	55,19	59,56	64,39	69,87	75,12	81,22	87,34	94,63	79,76	
FR	5	Hautes-Alpes		Oui	34,47	37,59	41,38	45,93	49,73	53,77	58,21	62,22	66,60	71,66	79,10	66,33	
FR	5	Hautes-Alpes	Hte montagne	Oui	39,69	43,23	47,53	52,76	57,13	61,87	66,13	71,38	76,47	81,50	91,18	76,27	
FR	6	Alpes-Maritimes		Oui	42,13	45,69	49,99	56,20	60,42	65,58	70,67	76,81	82,59	89,13	96,60	80,84	
FR	6	Alpes-Maritimes	Hte montagne	Oui	48,54	52,58	57,57	64,57	69,44	75,50	81,35	88,60	95,68	103,28	111,05	92,96	
FR	7	Ardèche		Oui	33,04	36,14	40,02	44,50	48,04	51,92	56,56	61,21	65,59	70,12	76,73	64,59	
FR	8	Ardennes		Oui	18,55	20,31	22,75	25,03	27,05	29,51	32,21	34,79	37,22	40,02	43,16	36,62	
FR	9	Ariège		Oui	35,98	39,01	42,83	47,77	51,77	56,12	60,59	65,36	70,85	76,51	82,33	69,55	
FR	9	Ariège	Hte montagne	Oui	41,38	44,92	49,22	55,19	59,56	64,39	69,87	75,12	81,22	87,34	94,63	79,76	
FR	10	Aube		Oui	23,01	25,12	27,88	30,85	33,22	36,14	39,33	42,26	45,66	49,10	53,44	44,85	
FR	11	Aude		Oui	35,98	39,01	42,83	47,77	51,77	56,12	60,59	65,36	70,85	76,51	82,33	69,55	
FR	12	Aveyron		Oui	33,70	36,75	40,46	45,07	48,87	52,58	57,54	62,42	67,47	72,46	77,65	65,21	
FR	13	Bouches-du-Rhône		Oui	40,29	43,76	48,04	53,61	57,87	62,79	68,34	73,59	79,70	85,57	92,45	77,79	
FR	14	Calvados		Oui	20,90	22,75	25,45	27,88	30,25	32,95	35,52	38,45	41,27	44,70	48,02	40,75	
FR	15	Cantal		Oui	33,04	36,14	40,02	44,50	48,04	51,92	56,56	61,21	65,59	70,12	76,73	64,59	
FR	16	Charente		Oui	31,35	34,29	38,16	42,55	45,60	49,38	52,96	57,37	61,66	66,66	72,78	61,10	
FR	17	Charente-Maritime		Oui	35,13	38,36	42,70	47,53	51,07	55,37	59,65	64,53	69,37	74,54	81,43	68,67	
FR	17	Charente-Maritime	Ile	Oui	40,37	44,09	49,13	54,69	58,90	63,62	69,90	75,15	81,63	87,02	93,55	79,08	
FR	18	Cher		Oui	27,05	29,51	32,69	36,40	39,36	42,55	46,83	51,12	55,77	60,57	62,66	52,43	

(*): F: Prix forfaitaire - A (Arrondi) -
D (Prix au détail ramené au diviseur)

Pays	Dpt	Destination	Difficulté	Poids réel	de	11	21	31	41	51	61	71	81	91	100	300	700
					à	10	20	30	40	50	60	70	80	90	99	299	699
					F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	A/10 - D/100	A/10 - D/100	A/10 - D/100
FR	19	Corrèze		Oui	31,92	35,06	38,77	43,32	46,61	50,41	74,40	77,17	80,42	82,46	82,46	74,03	62,18
FR	20	Corse		Oui	80,07	86,90	95,06	106,79	114,69	124,64	184,07	189,51	198,03	203,70	203,70	183,30	153,86
FR	21	Côte-d'Or		Oui	28,15	30,85	34,29	38,16	41,06	44,50	65,62	68,02	70,80	72,60	72,60	65,16	54,82
FR	22	Côtes d'Armor		Oui	29,33	32,27	35,74	39,69	42,70	46,17	68,26	70,80	73,46	75,37	75,37	67,88	56,99
FR	22	Côtes d'Armor	Ile	Oui	33,70	36,91	41,06	45,60	49,13	53,09	78,86	81,52	84,53	86,79	86,79	78,01	65,45
FR	23	Creuse		Oui	29,33	32,27	35,74	39,69	42,70	46,17	68,26	70,80	73,46	75,37	75,37	67,88	56,99
FR	24	Dordogne		Oui	31,92	35,06	38,77	43,32	46,61	50,41	74,40	77,17	80,42	82,46	82,46	74,03	62,18
FR	25	Doubs		Oui	29,33	32,27	35,74	39,69	42,70	46,17	68,26	70,80	73,46	75,37	75,37	67,88	56,99
FR	26	Drôme		Oui	32,54	35,74	39,52	43,82	47,38	51,07	75,37	78,27	81,52	83,56	83,56	75,30	63,27
FR	27	Eure		Oui	16,42	18,05	20,13	22,09	23,84	25,97	38,31	39,74	41,30	42,26	42,26	38,29	32,10
FR	28	Eure-et-Loir		Oui	20,90	22,75	25,45	27,88	30,25	32,95	48,52	50,45	52,47	53,70	53,70	48,02	40,75
FR	29	Finistère		Oui	31,92	35,06	38,77	43,32	46,61	50,41	74,40	77,17	80,42	82,46	82,46	74,03	62,18
FR	29	Finistère	Ile	Oui	36,75	40,29	44,74	49,79	53,50	57,87	85,47	88,72	92,72	94,73	94,73	85,25	71,73
FR	30	Gard		Oui	34,47	37,59	41,38	45,93	49,73	53,77	79,21	82,22	85,60	88,13	88,13	79,10	66,33
FR	31	Haute-Garonne		Oui	34,47	37,59	41,38	45,93	49,73	53,77	79,21	82,22	85,60	88,13	88,13	79,10	66,33
FR	32	Gers		Oui	34,47	37,59	41,38	45,93	49,73	53,77	79,21	82,22	85,60	88,13	88,13	79,10	66,33
FR	33	Gironde		Oui	32,54	35,74	39,52	43,82	47,38	51,07	75,37	78,27	81,52	83,56	83,56	75,30	63,27
FR	34	Hérault		Oui	35,30	38,25	42,13	46,94	50,80	54,86	80,90	83,56	87,40	89,71	89,71	80,71	68,06
FR	35	Ille-et-Vilaine		Oui	28,15	30,85	34,29	38,16	41,06	44,50	65,62	68,02	70,80	72,60	72,60	65,16	54,82
FR	36	Indre		Oui	27,05	29,51	32,69	36,40	39,36	42,55	62,83	65,12	67,77	69,57	69,57	62,66	52,43
FR	37	Indre-et-Loire		Oui	25,03	27,22	30,25	33,61	36,14	39,36	57,78	59,80	62,62	64,04	64,04	57,61	48,32
FR	38	Isère		Oui	32,54	35,74	39,52	43,82	47,38	51,07	75,37	78,27	81,52	83,56	83,56	75,30	63,27
FR	38	Isère	Hte montagne	Oui	37,32	41,06	45,25	50,47	54,54	58,90	86,79	90,17	93,79	96,32	96,32	86,50	72,60
FR	39	Jura		Oui	30,43	33,22	36,91	41,21	44,15	47,77	70,80	73,20	76,34	78,27	78,27	70,43	59,17
FR	40	Landes		Oui	33,70	36,75	40,46	45,07	48,87	52,58	77,54	80,42	84,17	86,46	86,46	77,65	65,21
FR	41	Loir-et-Cher		Oui	25,03	27,22	30,25	33,61	36,14	39,36	57,78	59,80	62,62	64,04	64,04	57,61	48,32
FR	42	Loire		Oui	31,35	34,29	38,16	42,55	45,60	49,38	72,96	75,37	78,86	80,66	80,66	72,78	61,10
FR	43	Haute-Loire		Oui	32,54	35,74	39,52	43,82	47,38	51,07	75,37	78,27	81,52	83,56	83,56	75,30	63,27
FR	44	Loire-Atlantique		Oui	29,33	32,27	35,74	39,69	42,70	46,17	68,26	70,80	73,46	75,37	75,37	67,88	56,99
FR	45	Loiret		Oui	23,01	25,12	27,88	30,85	33,22	36,14	53,33	55,26	57,65	59,10	59,10	53,44	44,85
FR	46	Lot		Oui	33,04	36,14	40,02	44,50	48,04	51,92	76,56	79,21	82,59	85,12	85,12	76,73	64,59
FR	47	Lot-et-Garonne		Oui	33,70	36,75	40,46	45,07	48,87	52,58	77,54	80,42	84,17	86,46	86,46	77,65	65,21
FR	48	Lozère		Oui	33,70	36,75	40,46	45,07	48,87	52,58	77,54	80,42	84,17	86,46	86,46	77,65	65,21
FR	49	Maine-et-Loire		Oui	27,05	29,51	32,69	36,40	39,36	42,55	62,83	65,12	67,77	69,57	69,57	62,66	52,43
FR	50	Manche		Oui	23,01	25,12	27,88	30,85	33,22	36,14	53,33	55,26	57,65	59,10	59,10	53,44	44,85
FR	50	Manche	Ile	Oui	26,57	28,83	32,12	35,46	38,25	41,63	61,39	63,58	66,35	67,91	67,91	61,39	51,35
FR	51	Marne		Oui	20,90	22,75	25,45	27,88	30,25	32,95	48,52	50,45	52,47	53,70	53,70	48,02	40,75

(*): F: Prix forfaitaire - A (Arrondi) -
D (Prix au détail ramené au diviseur)

Pays	Dpt	Destination	Difficulté	Poids réel	de	11	21	31	41	51	61	71	81	91	100	300	700
					à	10	20	30	40	50	60	70	80	90	99	299	699
					F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	A/10 - D/100	A/10 - D/100	A/10 - D/100
FR	52	Haute-Marne		Oui	25,03	27,22	30,25	33,61	36,14	39,36	57,78	59,80	62,62	64,04	64,04	57,61	48,32
FR	53	Mayenne		Oui	25,03	27,22	30,25	33,61	36,14	39,36	57,78	59,80	62,62	64,04	64,04	57,61	48,32
FR	54	Meurthe-et-Moselle		Oui	27,05	29,51	32,69	36,40	39,36	42,55	62,83	65,12	67,77	69,57	69,57	62,66	52,43
FR	55	Meuse		Oui	23,01	25,12	27,88	30,85	33,22	36,14	53,33	55,26	57,65	59,10	59,10	53,44	44,85
FR	56	Morbihan		Oui	30,43	33,22	36,91	41,21	44,15	47,77	70,80	73,20	76,34	78,27	78,27	70,43	59,17
FR	56	Morbihan	Ile	Oui	35,06	38,36	42,55	47,38	50,91	55,19	81,52	84,39	87,78	90,17	90,17	81,08	68,06
FR	57	Moselle		Oui	27,05	29,51	32,69	36,40	39,36	42,55	62,83	65,12	67,77	69,57	69,57	62,66	52,43
FR	58	Nièvre		Oui	27,05	29,51	32,69	36,40	39,36	42,55	62,83	65,12	67,77	69,57	69,57	62,66	52,43
FR	59	Nord		Oui	18,38	20,22	22,42	24,79	26,81	29,22	42,86	44,41	46,37	47,31	47,31	42,79	36,16
FR	60	Oise		Oui	14,40	15,85	17,52	19,30	20,90	22,50	33,35	34,29	35,87	36,84	36,84	33,57	27,95
FR	61	Orne		Oui	23,01	25,12	27,88	30,85	33,22	36,14	53,33	55,26	57,65	59,10	59,10	53,44	44,85
FR	62	Pas-de-Calais		Oui	14,40	15,85	17,52	19,30	20,90	22,50	33,35	34,29	35,87	36,84	36,84	33,57	27,95
FR	63	Puy-de-Dôme		Oui	30,43	33,22	36,91	41,21	44,15	47,77	70,80	73,20	76,34	78,27	78,27	70,43	59,17
FR	64	Pyrénées-Atlantiques		Oui	35,30	38,25	42,13	46,94	50,80	54,86	80,90	83,56	87,40	89,71	89,71	80,71	68,06
FR	64	Pyrénées-Atlantiques	Hte montagne	Oui	40,46	44,00	48,54	53,94	58,31	63,21	93,07	96,32	100,53	103,30	103,30	92,82	78,22
FR	65	Hautes-Pyrénées		Oui	35,30	38,25	42,13	46,94	50,80	54,86	80,90	83,56	87,40	89,71	89,71	80,71	68,06
FR	65	Hautes-Pyrénées	Hte montagne	Oui	40,46	44,00	48,54	53,94	58,31	63,21	93,07	96,32	100,53	103,30	103,30	92,82	78,22
FR	66	Pyrénées-Orientales		Oui	37,32	40,37	43,65	49,55	53,42	58,05	85,60	88,37	92,21	94,87	94,87	85,43	71,73
FR	66	Pyrénées-Orientales	Hte montagne	Oui	43,05	46,61	50,30	57,04	61,43	66,83	98,47	101,63	106,06	109,07	109,07	98,25	82,77
FR	67	Bas-Rhin		Oui	29,33	32,27	35,74	39,69	42,70	46,17	68,26	70,80	73,46	75,37	75,37	67,88	56,99
FR	68	Haut-Rhin		Oui	29,33	32,27	35,74	39,69	42,70	46,17	68,26	70,80	73,46	75,37	75,37	67,88	56,99
FR	69	Rhône		Oui	31,35	34,29	38,16	42,55	45,60	49,38	72,96	75,37	78,86	80,66	80,66	72,78	61,10
FR	70	Haute-Saône		Oui	28,15	30,85	34,29	38,16	41,06	44,50	65,62	68,02	70,80	72,60	72,60	65,16	54,82
FR	71	Saône-et-Loire		Oui	30,43	33,22	36,91	41,21	44,15	47,77	70,80	73,20	76,34	78,27	78,27	70,43	59,17
FR	72	Sarthe		Oui	23,01	25,12	27,88	30,85	33,22	36,14	53,33	55,26	57,65	59,10	59,10	53,44	44,85
FR	73	Savoie		Oui	31,92	35,06	38,77	43,32	46,61	50,41	74,40	77,17	80,42	82,46	82,46	74,03	62,18
FR	73	Savoie	Hte montagne	Oui	36,75	40,29	44,74	49,79	53,50	57,87	85,47	88,72	92,72	94,73	94,73	85,25	71,73
FR	74	Haute-Savoie		Oui	31,92	35,06	38,77	43,32	46,61	50,41	74,40	77,17	80,42	82,46	82,46	74,03	62,18
FR	74	Haute-Savoie	Hte montagne	Oui	36,75	40,29	44,74	49,79	53,50	57,87	85,47	88,72	92,72	94,73	94,73	85,25	71,73
FR	75	Paris		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10
FR	76	Seine-Maritime		Oui	16,42	18,05	20,13	22,09	23,84	25,97	38,31	39,74	41,30	42,26	42,26	38,29	32,10
FR	77	Seine-et-Marne		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10
FR	78	Yvelines		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10

(*) : F: Prix forfaitaire - A (Arrondi) -
D (Prix au détail ramené au diviseur)

Pays	Dpt	Destination	Difficulté	Poids réel	de	11	21	31	41	51	61	71	81	91	100	300	700
					à	10	20	30	40	50	60	70	80	90	99	299	699
					F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	A/10 - D/100	A/10 - D/100	A/10 - D/100
FR	79	Deux-Sèvres		Oui	30,43	33,22	36,91	41,21	44,15	47,77	70,80	73,20	76,34	78,27	78,27	70,43	59,17
FR	80	Somme		Oui	14,40	15,85	17,52	19,30	20,90	22,50	33,35	34,29	35,87	36,84	36,84	33,57	27,95
FR	81	Tarn		Oui	34,47	37,59	41,38	45,93	49,73	53,77	79,21	82,22	85,60	88,13	88,13	79,10	66,33
FR	82	Tarn-et-Garonne		Oui	33,70	36,75	40,46	45,07	48,87	52,58	77,54	80,42	84,17	86,46	86,46	77,65	65,21
FR	83	Var		Oui	36,75	39,85	43,65	48,87	52,58	57,13	84,28	86,92	90,78	93,53	93,53	84,33	70,41
FR	84	Vaucluse		Oui	38,00	41,38	45,51	50,56	54,69	59,17	87,18	90,28	94,27	97,04	97,04	86,85	73,46
FR	85	Vendée		Oui	30,43	33,22	36,91	41,21	44,15	47,77	70,80	73,20	76,34	78,27	78,27	70,43	59,17
FR	85	Vendée	Ile	Oui	35,06	38,36	42,55	47,38	50,91	55,19	81,52	84,39	87,78	90,17	90,17	81,08	68,06
FR	86	Vienne		Oui	28,15	30,85	34,29	38,16	41,06	44,50	65,62	68,02	70,80	72,60	72,60	65,16	54,82
FR	87	Haute-Vienne		Oui	33,61	36,66	40,53	45,25	48,78	52,65	78,03	80,66	84,17	86,19	86,19	77,46	65,01
FR	88	Vosges		Oui	28,15	30,85	34,29	38,16	41,06	44,50	65,62	68,02	70,80	72,60	72,60	65,16	54,82
FR	89	Yonne		Oui	23,01	25,12	27,88	30,85	33,22	36,14	53,33	55,26	57,65	59,10	59,10	53,44	44,85
FR	90	Terr. de Belfort		Oui	30,43	33,22	36,91	41,21	44,15	47,77	70,80	73,20	76,34	78,27	78,27	70,43	59,17
FR	91	Essonne		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10
FR	92	Hauts-de-Seine		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10
FR	93	Seine-St-Denis		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10
FR	94	Val-de-Marne		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10
FR	95	Val-D'Oise		Oui	28,17	30,91	34,51	37,85	40,88	44,50	45,95	47,69	49,55	50,69	50,69	45,93	32,10
LU				Oui	25,03	27,22	30,25	33,61	36,14	39,36	57,78	59,80	62,62	64,04	64,04	57,61	48,32
MC				Oui	42,13	45,69	49,99	56,20	60,42	65,58	96,67	99,81	104,15	107,03	107,03	96,60	80,84



commercial@thirard.fr - www.thirard.fr
THIRARD S.A.S. 45, rue Jean Jaurès - CS 60004 - 80390 Fressenneville Cedex - France
Tél : +33 (0)3 22 60 26 50 - Fax : +33 (0)3 22 30 31 13

S.A.S. au capital de 182 939 € - RCS Amiens - Siret 615 780 095 00019 - APE 2572Z - TVA FR 32 615780095

